

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°31

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER., Mme CESBRON, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. LARDIN

Absents : M. CATTOEN, M. BOUILLEAU, M. ARDILLEY

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : FDAEC 2024

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE fait part au Conseil Municipal que le montant de la subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide de l'Équipement des Communes (FDAEC 2024) est de 8 140.00 €.

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**,

DECIDE de lancer sur 2024 le programme d'opérations diverses ci-dessous :

Libellé	Montant HT	Montant TTC	Subventions
Enfouissement réseau pluvial	8 894.00 €	10 672.80 €	
Lave-vaisselle salle des fêtes	2 527.00 €	3 032.40 €	

VALIDE le plan de financement ci-dessous en :

➤ Coût des opérations HT : 11 421.00 €
➤ Coût des opérations TTC : 13 705.20 €
➤ Subvention FDAEC : 8 140.00 €
➤ Autofinancement : 5 565.20 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 14 juin 2024

Affiché le 14 juin 2024

Le Maire,

Véronique CHAMBAUD



La Secrétaire de Séance,

Cathy TRASSARD

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.